

Mechanicals Cal. R01

Conditions de Garantie et Obligations du Client

Le client est obligé de contrôler l'état des mouvements Cal. R01 de Ronda immédiatement à réception de la marchandise pour les dégâts visuels ou mécaniques. En cas de dommages de transport l'expéditeur est à contacter.

Toutes réclamations concernant la livraison et/ou la quantité de mouvements livrée, de non-conformité ou de défaut sur les mouvements livrés doivent être annoncées à Ronda dans les 15 jours suivant la réception. Sans réclamation dans cette période, la livraison est acceptée telle quelle. Les spécifications techniques et les informations pour effectuer les mesures des caractéristiques des mouvements sont disponibles dans les Documentations technique pour le Cal. R01 sur le site internet de Ronda. Ces spécifications sont valables uniquement pour les mouvements neufs avant l'emboîtement.

En cas de défauts constatés plus tard qui n'ont pas été détectés au moment de l'inspection à la réception des mouvements Ronda doit être contacté immédiatement par écrit. Tous défauts du matériel sont couverts par la garantie Ronda pendant 2 ans. Tous défauts provenant des manipulations inappropriées ne sont pas couverts par la garantie Ronda.

Ronda n'accepte pas de retour de mouvements sauf après consultation préalable par mail de notre service après-vente (sav-mecano@ronda.ch). Ronda a besoin d'une copie du bulletin de livraison